

Point 10 : Réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise – Évolutions de l'offre des lignes régulières à la rentrée de septembre 2024 et des tarifs au 1er juillet 2024 – Approbation

Intervention : Éric COUVEZ (Saint-Herblain)

Madame la présidente, chers collègues,

Nos transports publics jouent un rôle primordial dans le quotidien des habitants de la métropole et bien au-delà. Cette délibération est suivie de près par de nombreux abonnés et usagers des services de transport public. La hausse maîtrisée du prix des titres, par ailleurs en dessous du niveau de l'inflation, va, dans un contexte de stagnation des salaires et du pouvoir d'achat, être plus ou moins bien perçue. D'où la nécessité d'expliquer cette augmentation par les forts investissements réalisés et à venir, en particulier pour les nouvelles lignes en projet et le renouvellement de nos matériels. Ce sont là des investissements utiles pour développer notre service public local des transports urbains et pour finalement améliorer la qualité et le confort des déplacements des usagers.

Notre politique des transports publics et des mobilités à un coût pour les usagers et pour la collectivité, mais elle est indispensable à la vie quotidienne et les usagers sauront consentir à cette augmentation à condition que la qualité du service et des déplacements soit perceptible.

Si certaines grandes villes ont opté pour la gratuité des transports, pour le moment à Nantes Métropole, nous n'en sommes pas là, car la question finale est : qui paie ? Pour 2024, ce sont 63 millions d'euros hors taxes de recettes des titres payants qu'il faudrait compenser par le budget principal.

Pour amortir la hausse maîtrisée de ces tarifs, le choix économique que nous avons fait est de développer un bouclier social avec une tarification sociale étendue à l'ensemble des foyers les moins aisés et facilement accessible.

Nous voulons avoir les marges de manœuvre financières suffisantes pour renforcer le service aux usagers. Pour les communistes, le premier facteur de transfert modal de la voiture vers les transports en commun passe par :

- Un maillage de qualité, et les lourds investissements que nous réalisons pour les nouvelles lignes de tramways en font partie.
- Des fréquences et des amplitudes horaires élevées, c'est tout le sens des évolutions qui nous sont proposées chaque année.
- De l'efficacité : les temps de parcours sont essentiels, le succès des Chronobus nous l'a démontré.
- Un certain confort : même si les heures de pointe posent des difficultés, la qualité du matériel roulant et la tranquillité du voyage sont le dernier obstacle pour les automobilistes.

Avec cette délibération, ce sont 180 000 km supplémentaires de tramway, de bus et de Navibus qui viendront renforcer la mobilité dans notre territoire. Le développement des réseaux de transport à l'échelle de la métropole et de la région doit être une priorité et est très attendu par la population.

Pour cela, il faut des moyens, c'est l'objet de cette délibération que nous voterons, mais nous pourrions aussi espérer un relèvement des seuils du versement transport ou l'accélération des investissements promis pour les RER métropolitains, surtout sur notre territoire qui a souvent été oublié.

Je vous remercie de votre attention.